

# Des anti-linky s'invitent chez ENEDIS

Le compteur Linky ne fait décidément pas l'unanimité. Hier matin dès 10 heures, une cinquantaine de membres de différents collectifs anti-Linky ont occupé les bureaux d'Enedis à Albi. Ils contestent notamment « la mise en place forcée », selon eux, de ces compteurs nouvelle génération et « les impacts sur la santé qu'auraient les ondes envoyées par les boîtiers. » Aussi, les opposants voulaient obtenir, de la part des responsables, des « garanties pour la pose de compteurs non-communicants ». Ils se sont installés au deuxième étage du bâtiment où ils sont restés une bonne partie de la journée. Une façon de dénoncer la pose de ces compteurs jugée comme « une dérive autoritaire » par les opposants.

Sur place, les employés du fournisseur d'électricité ont entamé des négociations pour essayer



Les opposants à Linky occupent les bureaux d'Enedis/Photo DDM, M-PV

de discuter en dehors de l'établissement. Une proposition refusée dans un premier temps par les opposants : « On occupe les locaux jusqu'à ce qu'Enedis donne des réponses claires ». Un statu quo qui a duré une bonne partie de la journée marquée par les échanges entre les parties et un pique-nique orga-

nisé par les opposants dans les bureaux pour le déjeuner. Aux alentours de 15 h 30, l'occupation a été levée. Venus pour certains avec leurs dossiers sous les bras, les occupants repartent avec des rendez-vous afin d'étudier leurs cas. La directrice de cabinet, Laurence Yeung assure « trai-

ter les situations au cas par cas ». Elle juge cependant cette intervention comme « anormale » et dénonce une « forme discutable » d'action.

Un consommateur peut-il refuser de se voir installer un compteur Linky ? Cette question a cristallisé l'ensemble des débats de la journée entre la société et les opposants.

Ces derniers soutiennent qu'il n'existe « aucune obligation légale pour le consommateur d'accepter l'installation d'un compteur Linky à son domicile ». Le déploiement du boîtier est cependant « inscrit dans la loi » selon la directrice de cabinet d'Enedis et qui relève d'une « délégation de service publique ». Dans l'état actuel, le seul argument possible afin de s'opposer à l'installation de ces boîtiers serait basé sur le respect de la propriété privée.

**Axel Mahrouga**